

Avis de constitution

SOCIETE « ASSENA & MOAYE » en abrégé « AM »

Siège ABIDJAN ABOBO quartier N'dotrédans la
commune d'Anyama(Abidjan), Lot 13, Ilot 122

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 30 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ASSENA & MOAYE » en abrégé «
AM »

Objet : toutes les activités règlementées
l'accompagnement à la création et à la mise en place
d'entreprise la participation par tout moyen à tout
entreprise pouvant se rattacher à l'objet social
directement ou indirectement ,

la passation de tout marché entrant dans l'objet
de la société faire de l'import-export

Et pour la réalisation de l'objet social .

L'acquisition, la location et la vente de
tous biens meubles et immeubles

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux

La prise en location gérance de tous fonds de
commerce

La prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ABOBO quartier N'dotré dans la commune d'Anyama(Abidjan), Lot 13, Ilot 122

Dirigeant(s) M KOUADIO KOUACOU JEAN-NOEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-02539 du 24/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30870/GTCA/RC/2024 du 24/05/2024

